# Réunion “Pays francophones” en marge de l’AGA EDF

# Eléments clés

## Contexte :

* L’EDF est confronté à une situation financière difficile
* Les coûts de traduction/interprétation de l’anglais vers le français sont très élevés
* L’EDF souhaite
  + discuter des besoins concrets des participants francophones aux AGA
  + examiner les alternatives possibles

## Initiateur :

* EDF
* Muriel Da Via, finance officer

## Date / Heure :

* Dimanche 31/05
* 8 heure (petit déjeuner)

## Invités :

* Anaïs Boukerdous, BDF, Belgique
* Ronald Vrydag, BDF, Belgique
* Alain Faure, CFHE, France
* Philippe Miet, CFHE, France
* Sophie Escolar, CFHE, France
* Raymond Ceccotto, ARFIE, Luxembourg
* Sandrine Bem, Info Handicap, Luxembourg
* Paul Hendel, info Handicap, Luxembourg (Conseil national)
* Guy Verdot, Debra-International, Luxembourg
* Jean-Luc Simon, DPI, Président, Français

## Mandat des délégués du BDF lors de cette réunion :

* Les délégués du BDF ont pour mandat de participer de manière éclairante à la discussion
* Ils n’ont pas mandat d’engager le BDF par rapport à une décision qui
  + Impliquerait un détournement des statuts de l’EDF
  + Impliquerait une diminution de la capacité des personnes handicapées à participer, au sein de l’EDF, aux décisions qui les concernent
* L’important est de bien déterminer comment l’EDF aborde les choses :
  + Sont-ils dans la logique « le français coûte trop cher, on impose son abandon » ?
    - Attention s’ils disent « On comprend l’importance du français, on aimerait bien, mais, budgétairement c’est intenable, il faut l’abandonner… », cela revient de fait à la même chose, c’est simplement exprimé de manière plus douce…
  + Sont-ils dans une logique de réelle recherche de solutions pour le maintien des 2 langues ?
* Observer le positionnement des uns et des autres :
  + Qui, dans les Français et Luxembourgeois irait dans le sens :
    - du BDF
    - de l’EDF
  + Qui joue le « gentil » au niveau EDF : vraisemblablement Catherine Naughton
    - Qui joue le « méchant » au niveau de l’EDF : vraisemblablement Muriel Da ViaEn sachant, qu’en fait Muriel et Catherine sont seulement les deux faces d’une même pièce : la décision dépend de Catherine et Muriel n’est que l’argument comptable

## Position du BDF :

* Le BDF comprend la réalité financière.
  + Les comptes 2014 font apparaître un total pour l’interprétation de 32.000€ en augmentation de 2.000€ par rapport au budget 2014
  + Le poste « traduction » fait apparaître un montant de 14.000€ en dépassement de 8.000€ par rapport au budget initial 2014
* Cependant, ces montants ne correspondent pas uniquement à des frais d’interprétation et de traduction « anglais-français »
* Par ailleurs,
  + Le budget 2016 fait apparaître un montant annuel de 10.000€ pour le poste « traduction » et 20.000€ pour le poste « interprétation ». Ce montant paraît donc d’ores et déjà sous-estimé par rapport au compte de résultat de 2014. Doit-on considérer que 10.000€ et 20.000€ sont le maximum éligible au niveau de la Commission européenne ?
  + Pourtant, si l’on s’en tient au seul poste « traduction », un certain nombre de dépenses ont déjà disparu par rapport aux années antérieures :
    - Le site Internet n’est plus mis à jour en français depuis plusieurs années
    - Les documents de réunions d’AGA et de Board ne sont plus traduits en français
      * Comment expliquer l’augmentation de dépenses par rapport à la diminution voire la disparition de service ????
* D’année en année, le BDF constate que l’ensemble des cotisations de membres budgétées ne sont pas entièrement perçues. Pour 2014, le non perçu s’élève à 32.000€ par rapport au budget triennal (168.000/200.000). Attention, cependant : le projet de budget 2016 prévoit 160.000€ de cotisation seulement. Ont-ils décidé de tenir compte du montant réellement attendu ?)
* Les statuts de l’EDF est précis dans son article 29, concernant l’emploi des langues :
  + « La langue utilisée pour les documents officiels sera le français si la loi belge l'impose
  + Les langues de travail de l'Association seront l'anglais et le français.
  + En vertu des possibilités financières de l'Association, les documents finaux les plus pertinents de l'organisation seront également traduits en allemand. »

## Arguments complémentaires

Les éléments de réflexion suivants visent plutôt l’après réunion.

Si la discussion devait s’avérer difficile, il sera peut-être utile de faire comprendre à l’EDF que le BDF n’est pas prêt à baisser pavillon facilement et que le débat en AG pourrait avoir des conséquences non souhaitables

* Les points suivants des statuts peuvent avoir une importance dans la discussion :
  + « … permettre aux personnes handicapées un accès complet aux droits fondamentaux et humains par son implication active… » (art.3)
    - La langue a certainement une grande importance dans la capacité d’implication active
  + « … L'objectif est d'obtenir l'égalisation des chances pour toutes les femmes et tous les hommes handicapés… » (art. 3)
    - Y a-t-il égalité des chances sans égalité d’emploi des langues ?
    - Pour certaines personnes handicapées, l’acquisition des commandes d’une deuxième langues constitue un challenge très important voire impossible à rencontrer
  + … « Toutes les activités seront entreprises par l’Association sur base de consultations approfondies avec ses membres… »
    - Peut-on parler de consultation approfondie si les membres ne disposent pas des textes dans leur langue ?
    - Peut-être auront-ils peur d’ouvrir la boîte de pandore et de risquer d’avoir des demande de traduction pour toutes le langues officielles
  + Si une modification des statuts devait être envisagée, il est à noter que les statuts ne précisent en aucune façon que les délégués à l’Assemblée général doivent avoir une maîtrise suffisante de la langue anglaise. Partant du fait que l’association reconnaît deux langues de travail, il peut en être inférer logiquement que la maîtrise d’une de ces 2 langues est suffisante pour participer valablement aux réunions statutaires de l’organisation
    - Aucune modification des statuts ne peut prendre ses effets en matière d’utilisation de la langue française avant le terme du mandat du Comité exécutif, du Conseil d’administration et de l’AGA en cours
    - La prise d’effet d’une modification des statuts en matière d’utilisation des langues ne pourrait avoir lieu qu’à partir de la mise en place de la nouvelle AG, soit en 2017
  + … « La procédure régissant les délibérations et prises de décision à l'Assemblée Générale sera fixée au règlement intérieur » (art. 19)
    - Aucune disposition du ROI ne précise que les délibérations doivent avoir lieu en anglais
* Faire valoir que l’EDF ne peut
  + réclamer à ses membres d’avoir des statuts en conformité avec l’UNCRPD et ne pas la respecter elle-même : les langues sont nécessaires à la « participation des PH aux décisions qui les concernent »
  + exiger des Etats et de la commission le respect de l’UNCRPD et ne pas la respecter elle-même : les langues sont nécessaires à la « participation des PH aux décisions qui les concernent »
* Beaucoup de documents de travail européens sont rédigés en anglais. Cela rend déjà le travail du BDF relativement difficile du fait des délais souvent très courts et de la coexistence, en Belgique de 3 langues nationales

## En cas de négociation

Dans une étape ultérieure, en cas de négociation réelle, il sera important pour le BDF de déterminer quelle est la limite au-delà de laquelle il ne peut transiger. Dans le cas où l’EDF veut absolument abandonner le français, ma proposition serait la suivante :

* S’il est mis au pied du mur, dans le sens de l’abandon du français, le BDF exigera que les nouveaux statuts contiennent un article stipulant que tout document devra être communiqué aux membres 3 mois (par exemple) avant la tenue de la réunion portant sur le contenu de ce document
* L’EDF n’aurait-elle pas tendance à opposer certains groupes ?
  + les « anciens états membres » contre les « nouveaux états membres »
  + les conseils nationaux contre les NGO’s

## Eléments de réflexion pour le prochain le CA du BDF

Importance de l’argument « participatif » :

* la défense de la langue française n’est sans doute pas l’essentiel, même si, à court terme elle est importante pour la Belgique, le Luxembourg et, surtout, la France
* l’important n’est-il pas la participation de tous sur un pied d’égalité ?
* le pied d’égalité étant la possibilité pour chacun de s’exprimer dans sa propre langue
* cela permettrait
  + d’éviter d’opposer les pays ou les cultures et donc des Conseils nationaux
  + d’empêcher de créer une « élite » des personnes handicapées  (celles qui sont capables de travailler en anglais)
  + de recréer une solidarité des Conseils nationaux, pas nécessaire à un moment où il semble que l’EDF travaille prioritairement avec les NGO ?
* dans quelle mesure le recours aux nouvelles technologies de la communication permettrait-elle de diminuer les déplacements en recourant plus à la visio-conférence ?
* un tel recours à la visio-conférence permettrait-il de réaliser des économies qui pourraient être réorientées vers de la traduction ?